

Procès verbal de l'assemblée générale des membres de l'AEIROUM, tenue le mardi 10 octobre 2006 au local 1140.

---

Président: Éric Peters

Secrétaire: Frédérik Rozon

## 1 Élection du président d'assemblée

Eric Peters présidera l'assemblée générale. Proposé par Vincent St-Amour, appuyé par Simon-Pierre Lemieux.

## 2 Élection du secrétaire d'assemblée

Frédérik Rozon sera le secrétaire de l'assemblée. Proposé par Simon-Pierre Lemieux, appuyé par Joël Michaud.

## 3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposé par Alexandre Hamelin, appuyé par Joël Michaud.

## 4 Informations sur les frais technologiques

Voici les faits qui ont été rapporté concernant les frais technologiques:

- Le frais technologique est le 4\$/crédit additionnel (jusqu'à occurrence de 60\$) qui est facturé aux étudiants.
- Le frais est injustifié: le recteur dit que les systèmes informatiques sont déficients mais il n'apporte pas de plan de développement.
- Le frais a été passé sans l'accord des associations étudiantes, comme il a été convenu pour faire passer tout frais afférants.
- Le gouvernement du Québec donne déjà 2M et demie de dollar pour les technologies de l'information.
- Le recteur a clairement fait allusion que les frais afférants est une source de financement possible pour l'université et a citer comme exemple l'université Concordia..
- La position officielle de la CREPUQ est que les frais afférants ne sont pas une solution au sous-financement des universités.

Pour manifester leur désaccord, la FAECUM organise une mobilisation le 8 novembre 2006.

## 5 Propositions

Simon Arame a fait la proposition suivante:

“L’AEIROUM est contre le frais technologique et elle demande le retrait de celui-ci dès la session d’hiver 2006.”

Appuyé par Simon-Pierre Lemieux.

Cyril Robert a proposé l’amendement suivant:

“Le frais technologique facturé pour la session d’automne 2006 doit être remboursé.”

Appuyé par Hugues. L’amendement a été voté et accepté.

La proposition complète

“L’AEIROUM est contre le frais technologique et demande le retrait de celui-ci dès la session d’hiver 2006 et son remboursement pour la session d’automne 2006.”

à été accepté à l’unanimité.

Simon Arame a fait la proposition suivante:

“L’AEIROUM est contre tous les frais afférants.”

Appuyé par Vincent St-Amour.

L’amendement suivant a été proposé par Julien Tanteri:

“qui n’a pas l’accord des associations concernées.”

Appuyé par Ludovic Niepce. L’amendement à été accepté à l’unanimité.

La proposition complète

“L’AEIROUM est contre tous les frais afférants qui n’ont pas eu l’accord des associations concernées.”

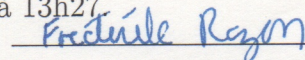
à été accepté à l’unanimité.

## 6 Varia

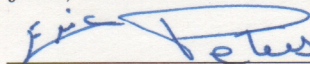
Puisque la question du gel du financement des universités et des frais de scolarité a fait surface, une autre assemblée générale sera faite d’ici la fin de la session pour connaître l’opinion des membres.

## 7 Clôture

À la constatation de l’épuisement de l’ordre du jour, l’assemblée se termine à 13h27.



Le secrétaire



Le président d’assemblée